

La Lettre d'inf'eau

du SIEP de Jurançon



André Cauhapé,
Vice-Président du SIEP
en charge de la ressource en eau

Edito

Buvez-la sans hésiter !

La grande majorité des consommateurs considère, à juste titre, que l'eau du robinet est sûre. L'eau potable est effectivement un des produits alimentaires les plus contrôlés, et les normes qui lui sont appliquées sont des plus strictes. Notre eau est d'origine souterraine, ce qui lui permet d'être naturellement protégée de polluants tels que résidus médicamenteux et perturbateurs endocriniens qui contaminent hélas la plupart de nos cours d'eau. Mieux encore, notre eau est directement utilisable puisqu'une simple chloration suffit à la rendre potable. Point d'usine de traitement coûteuse et utilisatrice de produits pouvant nuire à notre santé... L'eau que nous vous distribuons est saine et peut être consommée sans modération, avec raison.

Et son prix dans tout ça ? Me direz-vous... Et bien là encore, le SIEP n'a pas à rougir de ses tarifs. Le prix de l'eau potable que nous appliquons est un des moins chers du département, les informations qui suivent sont là pour vous le prouver.

Zoom sur la qualité de l'eau distribuée :

D'où vient l'eau distribuée ?

L'eau est puisée dans la plaine alluviale située entre les coteaux de Rontignon-Mazères et la rive gauche du gave de Pau. La nappe d'eaux souterraines, captée par une dizaine de puits, circule dans une succession de bancs de galets, de graviers et de sables dits « aquifères ». Elle est par conséquent naturellement filtrée et ne nécessite qu'une désinfection au chlore pour la rendre potable et la transporter sans risque jusqu'à votre domicile.

Quelle est la qualité de mon eau ?

Tout comme l'atteste la synthèse de la DDASS jointe à votre facture d'eau, l'eau distribuée par le SIEP de Jurançon a présenté à nouveau en 2009 une qualité bactériologique et physico-chimique conforme à 100 %. Sa minéralisation est bien équilibrée, sa dureté est moyenne et elle est considérée comme peu calcaire. Ses teneurs relevées pour les éléments métalliques et les micropolluants sont très largement inférieures aux normes voire inexistantes. Elle est peu chargée en nitrates, mais la présence d'Atrazine (herbicide du maïs, interdit depuis 2003) a été détectée en 2009 à une concentration certes 10 fois inférieure à la norme (0,01 µg/l).

Le saviez-vous ?

- Les normes de concentrations en pesticides appliquées à l'eau du robinet sont 100 à 1000 fois plus contraignantes que celles appliquées pour les fruits et légumes ;
- Il ne faut pas plus de 0,3 gramme de matière phytosanitaire dilué dans une piscine olympique pour atteindre la norme d'eau potable ;
- Au moins 65 pesticides différents sont analysés 12 à 20 fois par an dans l'eau du SIEP de Jurançon.



L'eau du robinet est-elle sûre ?

C'est le produit alimentaire le plus contrôlé. La qualité de l'eau qui vous est distribuée est vérifiée quotidiennement en tous points du réseau. Près de 150 paramètres (en bactériologie, qualité gustative, minéralisation, composés organiques, oligo-éléments, micropolluants, radioactivité, pesticides...) sont analysés tout au long de l'année. En 2009, l'eau du SIEP de Jurançon a bénéficié de plus de 3000 résultats analytiques, issus du suivi réglementaire de la DDASS (autorité sanitaire locale, devenue en 2010 l'Agence Régionale de Santé Aquitaine) ou de l'autosurveillance assurée par notre délégataire SOBEP.

Les normes sanitaires intègrent le principe de précaution et ont été fixées par le Ministère de la Santé au regard des personnes les plus vulnérables (femmes enceintes, personnes âgées...). En France, ces normes font parties des plus sévères de l'Union Européenne et durcissent constamment.

A propos... du prix de l'eau :

Le prix de l'eau, c'est quoi ?

Le prix de l'eau, tel qu'il figure sur votre facture d'eau, regroupe à la fois les tarifs de l'eau potable, de l'assainissement (pour les logements raccordés à un réseau public d'eaux usées), les trois types de redevances de l'Agence de l'Eau, et la TVA fixée à 5,5 %.

Le SIEP de Jurançon n'est compétent qu'en matière d'eau potable, et de ce fait propose une tarification identique de l'eau distribuée à l'ensemble de ses abonnés répartis sur 22 communes.

Que renferme le prix de l'Eau Potable ?

A la part "consommation" ou part variable du SIEP, s'ajoutent une part fixe SOBEP (abonnement), une part "consommation" SOBEP et une redevance de l'Agence de l'Eau pour "préservation de la ressource en eau". Les quatre tarifications, qui correspondent aux quatre 1^{ers} termes du détail de votre facture, constituent le prix de l'Eau potable.

Pour en savoir plus

Sur la qualité de votre eau :

<http://aquitaine.sante.gouv.fr/pageshtm/sante/aep/aquitaine/hot/aep64.html>

<http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

<http://www.siep-jurancon.fr>

Vous pouvez également vous rendre dans votre mairie qui affiche les dernières analyses d'eau potable reçues.

Sur les pesticides ou les nitrates :

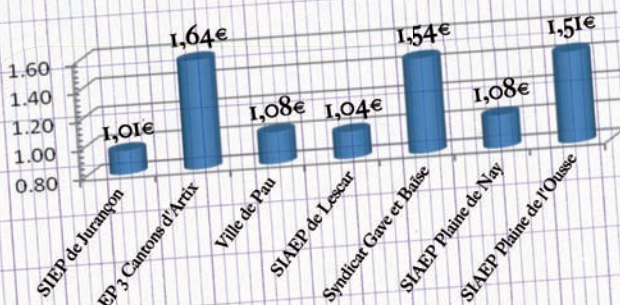
<http://www.pat-gavedepau.fr/>

Votre eau du robinet est-elle chère ?

Le prix de l'eau potable qui vous est distribuée est un des moins onéreux du département, tous modes de gestion confondus (régie ou délégation, communal ou intercommunal) :



Prix 2009 de l'eau potable, en € HT par m³ (pour 120m³ par an)



1 m³ = 1 mètre-cube = 1000 litres

Quel a été le prix de l'eau potable en 2009 ?

En prenant pour base une consommation de 120 mètres-cubes par an (consommation moyenne par abonné), le prix de l'eau potable a été de **121 € HT**, soit de **1,01 € HT par mètre cube** d'eau consommée.

Le prix de l'EAU POTABLE en 2009 pour 120 m³/an

Part fixe SOBEP	Part variable SOBEP	Part variable SIEP	Agence de l'Eau
22,5 € HT	47 € HT	47 € HT	5,2 € HT



Comment est fixé le prix de l'eau potable ?

- Les parts fixes et variables, qui reviennent à la SOBEP en tant que délégataire du service public de l'eau potable, sont fixées contractuellement par le nouveau contrat d'affermage en vigueur depuis 2006. La formule contractuelle de variation des prix permet en effet d'appliquer deux fois par an un coefficient multiplicateur K1 (égal à 1,13 au 01/01/2010) aux prix de départ du contrat. Les prix initiaux appliqués pour la SOBEP sont de 20 € HT/an pour l'abonnement, et de 0,34 € HT/m³ puis de 0,35 € HT/m³ (suite à l'avenant n°1 entré en vigueur au 01/01/2009) pour la part variable d'un abonné domestique. **Les parts SOBEP ont évolué en moyenne de +3,5 % par an** sur la période 2006-2010.
- La part variable du SIEP est fixée annuellement par l'instance de décision qu'est le Comité Syndical. Elle est majorée d'environ +1 cent € HT/m³ par an en moyenne, pour atteindre 0,40 € HT/m³ à compter du 01/04/2010. **L'augmentation moyenne de la part SIEP est de +2,8 % par an** sur 2006-2010.
- Quant à la redevance pour "préservation de la ressource en eau", elle est fixée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et n'a quasiment pas évolué en considérant la période 2006-2010.

Pour en savoir plus

Sur le prix de l'eau :

<http://adour-garonne.eaufrance.fr/>

(choisir Accès par thématique, puis Données économiques et Comptes de l'eau).

<http://www.services.eaufrance.fr/>

(site de l'Observatoire National des Services d'Eau et d'Assainissement).

Vous pouvez également vous renseigner directement auprès du SIEP de Jurançon et auprès du délégataire SOBEP.